

# info

OCTOBRE 2022

EXPLOITATION FORESTIERE | SCP 125.01

## contenu



- 1 Salaires minima à la tâche à partir du 1/10/2022 - Feuillus
- 2 Salaires minima à la tâche à partir du 1/10/2022 - Résineux
- 3 SALAIRES HORAIRES à partir du 1/10/2022 (cas exceptionnel et à la demande)
- 4 Congé de deuil en cas de décès d'enfant ou partenaire

## 1. FEUILLUS - Salaires minima à la tâche à partir du 1/10/2022

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, une **indexation de 1,81%** est appliquée. Les salaires minima à la tâche s'élèvent donc à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à :

### A. ABBATAGE - Salaires minima à la tâche

1. Toutes essences - Catégories	EUR/m <sup>3</sup>
40/89	€ 4,26
90 et plus	€ 3,48
2. Peupliers - Catégories	EUR/m <sup>3</sup>
Moins 120	€ 4,16
120/179	€ 2,41
180 et plus	€ 2,02
Toutes catégories (90 et plus)	€ 2,45

### B. DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT - Salaires minima à la tâche

Catégories	EUR
1. Houppier, baliveaux et taillis : Qualité trituration : 1 m et 1,15 m	€ 10,08/stère
2. Houppier peuplier : 2 m	€ 9,58/tonne
3. Houppier (bois dur) et baliveaux : 2m	€ 7,74/tonne
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)	€ 7,74/stère
5. Découpe de grumes de grumes de peuplier avec aide mécanisée	€ 0,81/m <sup>3</sup>



Téléchargez notre  
app **ACVBIE-CSCBIE**



Rejoignez-nous sur :



ACVBIE - CSCBIE



cscbie.syndicat

## 2. RESINEUX - Salaires minima à la tâche à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, une **indexation de 1,81 %** est appliquée. Les salaires minima à la tâche s'élèvent donc à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à :

### A. ABBATAGE - Salaires minima à la tâche

1. Toutes essences (sauf pin sylvestre), bois non écorcés, en éclaircies - Catégories	Catégories à la finition EUR/m <sup>3</sup>	Abattage devant ébrancheuse EUR/m <sup>3</sup>
30 et moins	€ 27,20	€ 3,06
31/40	€ 17,44	€ 3,06
41/50	€ 11,64	€ 2,34
51/60	€ 8,91	€ 2,34
61/70	€ 8,53	€ 2,34
71/119	€ 7,74	€ 1,90
120 et plus	€ 6,21	€ 1,49
Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%		
2. Pin sylvestre - Catégories	EUR/m <sup>3</sup>	
40/69	€ 6,98	
70/89	€ 5,85	
90 et plus	€ 3,87	

### B. DECOUPE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT - Salaires minima à la tâche

1. Tranches de sciage : cubage et recoupe de la pointe compris - Catégories	En forêt EUR/m <sup>3</sup>	Sur chantier EUR/m <sup>3</sup>
60/89	€ 1,02/m <sup>3</sup>	€ 0,66/m <sup>3</sup>
90 et plus	€ 0,66/m <sup>3</sup>	€ 0,44/m <sup>3</sup>
2. Baliveaux - Catégories	EUR/m <sup>3</sup>	
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	€ 6,98/m <sup>3</sup>	
Sur chantier : épicéa, douglas, mélèze avec découpe tuteurs	€ 11,64/m <sup>3</sup>	



## 3. SALAIRES HORAIRES à partir du 1/10/2022 (cas exceptionnel et à la demande)

## Salaires horaire minima par heure de travail effectif

Ouvrier non-qualifié	€ 12,38/heure
Ouvrier spécialisé	€ 13,42/heure

## Ouvrier transporteur routier

Salaire horaire minimum	€ 13,42/heure
RGPT	€ 1,45/heure

## 4. 10 jours de congé de deuil en cas de décès d'enfant ou partenaire



Si vous perdez un enfant, un conjoint ou un partenaire cohabitant, vous aurez dorénavant **droit à 10 jours** d'absence rémunérée.

- Les **3 premiers jours du congé de deuil** doivent être pris dans la période commençant le jour du décès et se terminant le jour des funérailles.
- Les **7 jours restants** peuvent être **pris librement** dans l'année qui suit le décès.
- A la demande du travailleur, ces 3 et 7 jours **peuvent être pris à un autre moment moyennant l'accord de l'employeur.**

Les parents d'accueil ont également droit à **10 jours** de congé de deuil lorsqu'un enfant placé, qui fait partie de la famille dans le cadre d'un placement familial de longue durée, décède. Dans le cadre d'un placement familial à long terme, l'enfant placé a droit à 3 jours de congé de deuil en cas de décès d'un parent d'accueil. En cas de **placement familial à court terme**, seulement **1 jour de congé de deuil** est octroyé en cas de décès d'un enfant placé. Un placement familial à court terme est un placement qui est prévu pour une période de moins de 6 mois.





# REJOIGNEZ-NOUS SUR L'APPLICATION ACVBIE-CSCBIE !



## Actualités

Derniers salaires, actualités sectorielles, publications, ...



## Avantages

Avantages et réductions exclusifs réservés aux affiliés CSCBIE



## Outils

Calculateur de délais de préavis, calculateur brut-net, ...



## Contact

Secrétariats CSCBIE près de chez vous, données de contact, ...

Scannez  
et découvrez !



Application disponible  
sur Google play  
et sur l'App Store